

Réalisation de vidéos et prestations de montage

Règlement de consultation

Marché à procédure adaptée (MAPA) N°2026/PNC/MAPA/01

Date et heure limites de remise des offres : le 27 MAI 2026 à 12 h 00

1 NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC).
6 bis, place du palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIÈRES.

Responsable du marché : Monsieur le directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

2 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent accord-cadre porte sur la réalisation de vidéos de deux types et pour des prestations de montage.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) communique très régulièrement sur son actualité, ses missions et ses actions, sur les patrimoines et les hommes du territoire, et sur la destination touristique Parc national des Cévennes. Il s'adresse à un large public : habitants du territoire - permanents et secondaires -, jeunes et adultes, élus, partenaires institutionnels, associatifs et socio-professionnels, visiteurs...

Pour ce faire, il utilise des supports papier (magazine de « serres en valats »...), en ligne (site internet, plateforme « Destination Parc national des Cévennes », chaîne YouTube, page Facebook, fil Twitter...) et les médias. L'établissement communique également auprès du grand public dans ses Maisons de Parc et lors de manifestations de type « salons ».

Afin de promouvoir ses missions, ses actions, ses actualités, mettre en valeur la richesse de la biodiversité de son territoire et promouvoir la destination touristique L'EP PNC a besoin de disposer de vidéos. Celles-ci s'adressent à un large public : habitants, élus, scolaires, partenaires institutionnels, associatifs...

3 MODALITÉS DE LA CONSULTATION

3.1 Type de consultation

Cet accord-cadre est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique et des articles R.2113-1 à 3 pour les marchés allotis, sans minimum mais avec un maximum en valeur de 139 999.99 €HT sur toute sa durée (reconductions comprises).

Pour chaque lot, le présent accord-cadre est mono-attributaire et sera exécuté au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande, en application des articles R.2162-2 et 3, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, sans minimum et avec un maximum en valeur pour l'ensemble des 2 lots.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur par message électronique.

La présente consultation est une consultation initiale.

3.2 Lots

Le présent accord-cadre comporte 5 lots :

Intitulé du lot	Montant maximum sur la durée totale du marché
Lot n°1 : Réalisation de vidéos institutionnelles et prestations de montage	139 999 €HT
Lot n°2 : Réalisation de vidéos naturalistes et prestations de montage	
Lot n°3 : Réalisation de tutos	
Lot n°4 : Réalisation de vidéos pour les réseaux sociaux	
Lot n°5 : Réalisation de vidéos valorisant le programme Life Biospher'Adapt pour les réseaux sociaux LIFE BIOSPHER'ADAPT - LIFE23-CCA-FR-LIFE	

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

L'EP PNC se réserve le droit de ne pas attribuer certains lots à l'issue de la procédure.

3.3 Technique d'achat

L'EP PNC pourra avoir recours à la négociation avec les 3 candidats, dont les offres auront été classées aux 3 premières places, selon les critères établis à l'article 6 du présent règlement, mais se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation, en application de l'article R.2123-5 du code de la commande publique.

3.4 Durée de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3.5 Modifications du marché en cours d'exécution

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du Code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire.

4 DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an à partir de sa date de notification.

Il est reconductible trois (3) fois par période d'un an. La reconduction se fera de manière tacite.

En cas de non-reconduction, l'EP PNC transmet sa décision au titulaire par courriel avec accusé de réception au plus tard un mois avant la fin de la validité du marché. La décision de non-reconduction n'est assortie d'aucune indemnité pour le titulaire.

5 ORGANISATION DE LA CONSULTATION

5.1 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- 📄 le présent règlement de consultation (RC)
- 📄 l'annexe financière (bordereau des prix unitaires par lot), signée par le candidat
- 📄 le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- 📄 le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots ;
- 📄 la lettre de candidature (DC1) ;
- 📄 la déclaration du candidat (DC2).

5.2 Retrait du dossier de consultation

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet de la plateforme des marchés publics de l'État : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, les candidats sont invités à enregistrer leurs coordonnées sur le profil d'acheteur (www.marches-publics.gouv.fr) afin de pouvoir être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier de consultation ou de réponses apportées à des questions posées par d'autres candidats, les échanges d'une consultation devant être dématérialisés.

5.3 Publication

- 📄 Site Internet de l'EP PNC : www.cevennes-parcnational.fr
- 📄 Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat) : www.marches-publics.gouv.fr
- 📄 JAL La Lozère Nouvelle

5.4 Modification de détail au dossier de consultation

L'EP PNC se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable.

Il est précisé que candidat ne peut apporter de modifications aux pièces du DCE. Si ce dernier s'aperçoit d'une incohérence sur une ou des pièces, ce dernier devra alerter l'EP PNC via le profil acheteur.

5.5 Présentation de la candidature

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur candidature :

- ☐ **une lettre de candidature** (formulaire DC1 ou équivalent), reprenant l'ensemble des éléments demandés et comportant les déclarations sur l'honneur relatives aux interdictions de soumissionner telles que mentionnées aux articles R.2143-3 et suivant du Code de la commande publique ;
- ☐ **des renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle, technique et financière du candidat** (formulaire DC2 ou équivalent) :
 - ☐ Le chiffre d'affaires global, ainsi que la part du chiffre d'affaires consacré aux prestations objet du marché, des trois derniers exercices disponibles,
 - ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnels pour 2026
- ☐ **Une déclaration de sous-traitance** (formulaire DC4), le cas échéant.

En cas de groupement ou de sous-traitance, les candidats devront fournir pour chaque sous-traitant ou cotraitant les mêmes documents exigés aux candidats par l'EP PNC.

Si le candidat se présente en groupement, la fiche de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre eux ou par le mandataire uniquement s'il a été habilité par les membres du groupement. Il doit être expressément précisé dans la fiche de candidature si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement. Aucune sous-traitance totale n'est admise.

5.6 Présentation de l'offre

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur offre :

- ☐ l'annexe financière (bordereau des prix) , dûment complétée et signée ;
- ☐ un **mémoire technique** détaillant **de manière précise** :
 - les moyens humains (effectifs et formation professionnelle des équipes de tournage, de montage...) et matériels : appareillage vidéo (modèle, spécifications techniques, date d'achat, ...) et matériel de sécurité, dédié à la réalisation de la prestation et décliné pour chaque lot auquel le candidat soumissionne,
 - l'organisation mise en œuvre pour répondre aux sollicitations de l'EP PNC et tenir les délais d'exécutions fixés dans le CCTP,
- ☐ une note de synthèse démontrant la bonne compréhension de la demande et la motivation pour y répondre,
- ☐ une note de synthèse présentant les engagements en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), la façon dont le candidat intègre les impacts environnementaux dans ses critères de décision, notamment en ce qui concerne la gestion des approvisionnements, des déplacements, de la fin de vie des produits etc...
- ☐ 3 échantillons, sous format numérique, de vidéos réalisées par le candidat se rapprochant de l'objet du marché, pour chaque lot.

Par échantillon, il faut entendre extraits de reportage vidéos. Donc pas seulement 3 extraits vidéos, mais quelques vidéos résultant de 3 commandes différentes traitées par le candidat.

- ☐ toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.

5.7 Modalités de remise des plis

La date limite de réception des offres est fixée le **mercredi 27 mai 2026 à 12 h 00**.

Conformément aux dispositions relatives à la dématérialisation de la commande publique, les candidats doivent transmettre leur pli (comportant la candidature et l'offre) par un dépôt unique sur la plateforme des achats de l'État : www.marches-publics.gouv.fr

Attention ! Il est recommandé aux candidats de débiter le téléchargement de leurs pièces plusieurs heures avant l'expiration des dates et heures limite de remise des offres, afin d'éviter que le téléchargement ne se termine après les délais impartis. Un service de support est disponible de 9 h 00 à 19 h 00, les jours ouvrés, pour répondre à vos questions ou vous assister en cas de difficultés :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/aide/assistance-telephonique>

5.8 Considérations environnementales

L'EP PNC étant engagé dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, l'offre proposée par les prestataires devra intégrer la prise en compte de cette démarche, en justifiant notamment d'une empreinte carbone minimale pour la réalisation des missions.

6 EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

6.1 Examen des candidatures

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, l'EP PNC élimine les candidats qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles demandées pour exécuter les prestations concernées.

L'EP PNC se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés, dans un délai approprié, de compléter leur dossier de candidature, s'il s'avère que ce dernier fait apparaître des pièces absentes ou incomplètes. L'EP PNC peut donc ne pas faire usage de cette possibilité et éliminer les candidats qui ne produisent pas un dossier de candidature complet.

6.2 Jugement des offres

Pour chaque lot, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	40
2- Valeur technique des prestations	50
3- Responsabilité Sociale et Environnementale	10

6.3 Critère quantitatif financier : prix des prestations

Les offres seront comparées sur la base de chacune des propositions détaillées dans l'annexe financière fournie par le candidat, sur la base d'une commande annuelle fictive.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

6.4 Critère qualitatif : valeur technique des prestations

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces du mémoire technique fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, décomposée comme suit :

- Moyens humains et matériels affectés à la mission (4 points),
- Appréciation de la créativité et de l'approche artistique, qualité du montage, sur la base des échantillons fournis (6 points).

6.5 Critère Responsabilité Sociale et Environnementale

Ce critère est jugé sur la base de la note de synthèse fournie par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, le coefficient de pondération est de 10 %.

6.6 Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus. Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 40% + note critère n°2 x 50% + note critère n°3 x 10%

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, L'EP PNC se réserve le droit de négocier les propositions avec les trois candidats les mieux classés pour chacun des lots. Cependant, il pourra attribuer le marché sur la base des seules offres initiales. Les modalités pratiques de la négociation seront précisées dans le courriel d'invitation à négocier. Les candidats devront alors répondre dans les conditions de forme et de délai fixées par l'EP PNC.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

6.7 Suites données à la consultation

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, l'EP PNC adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai maximum de **7 jours** imparti.

Conformément aux articles L.2141-8 du code de la commande publique, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

Aussi, l'EP PNC peut, à tout moment, pour chacun des lots, abandonner la procédure, sous la forme d'une déclaration sans suite.

7 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats qui désirent obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation, doivent exprimer leur demande via la plateforme des achats de l'État www.marches-publics.gouv.fr ou par courriel aux adresses suivantes :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

M. Laurent BERNARD, chargé de la commande publique
laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

Mme Natacha MALTAVERNE, chargée des relations publiques et presse
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

8 MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le paiement s'effectuera après attestation de service fait, en application des règles de la comptabilité publique selon la réglementation en vigueur. L'administration se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement administratif dans un délai maximal de 30 jours, conformément aux articles L.2192-10 et R.2192-10 du code de la commande publique.

Le défaut de paiement dans ce délai entraînera le versement d'intérêts moratoires dans les conditions détaillées aux articles R.2192-31 à 36 du code de la commande publique.

9 CONTENTIEUX

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent auprès duquel de plus amples renseignements relativement aux voies de recours peuvent être demandées est le Tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS88010 – 30941 NÎMES Cedex 09 – Tél. 04 66 27 37 00 – Fax. 04 66 36 27 86 – Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr